

CONCERTATION DIRECTIONNELLE du 13 NOVEMBRE 2025 et 10 FEVRIER 2026

« EGALITÉ FEMMES/HOMMES »

Tout d'abord nous nous étonnons que ce sujet soit évoqué sous forme de concertation, alors que vous auriez dû engager une négociation selon les textes en vigueur.

Ensuite nous regrettons vivement l'absence de nouveau plan égalité depuis 4 ans. Certes, l'ancien plan perdure et vous attendiez la conclusion des travaux au niveau ministériel pour engager ce nouveau plan pour la DGFIP mais, en 4 ans, nous aurions largement eu le temps de travailler en interne sur le sujet et de mettre à jour le dernier plan DGFIP...

La CGT Finances publiques s'était abstenue sur le bilan que vous aviez fait des inégalités F/H à la DGFIP car nous le jugions insuffisant.

Il manquait a minima un élément central, celui des écarts salariaux.

Quant à l'accord ministériel qui vient d'être signé, la CGT Finances s'est abstenue malgré son accord sur le fond et après y avoir beaucoup contribué. Cette abstention a été suscitée par la promotion d'un cadre des douanes auteur de violences sexistes et sexuelles.

L'administration perd toute crédibilité à signer un accord égalité tout en prenant simultanément une décision en totale contradiction avec l'accord en question ! Et, plus grave, l'accord en lui-même ne peut que perdre de sa valeur s'il ne consiste qu'en communication !

En ce qui concerne la concertation de ce jour, nous vous rappelons les principales revendications de la CGT Finances publiques :

- ➔ Reporter la rentrée des ENFiP pour permettre à tous les parents d'accompagner leurs enfants lors de la rentrée scolaire.
- ➔ Accorder un congé parental obligatoire pour les 2 parents d'une durée égale à 6 mois chacun.
- ➔ Reporter le bénéfice du concours, et donc de la scolarité, en cas de maternité ou de réussite concomitante des deux parents à un concours.
- ➔ Doublement par l'administration des dons de jours de congé pour parent d'enfant malade ou de proche aidant.
- ➔ Supprimer l'obligation de désigner un bénéficiaire des jours de congé pour parent d'enfant malade ou de proche aidant.
- ➔ Vous revendiquez 41 % de femmes ayant bénéficié d'une primo nomination dans un emploi supérieur, alors que la loi exige 40 %. Certes, la DGFIP est passée au-dessus des seuils légaux et ne paiera pas de pénalités cette année, mais nous vous rappelons que la DGFIP est constituée à 57 % de femmes ; elle est donc encore loin de l'égalité et nous ne pouvons pas nous satisfaire de ces chiffres !
- ➔ Sur les violences sexistes et sexuelles, les victimes rencontrent les plus grandes difficultés à faire en sorte que leur parole soit entendue et prise en compte par les directions locales. La CGT Finances Publiques revendique la priorité à mutation pour les femmes victimes (ou dont les enfants sont victimes) d'un conjoint violent.
- ➔ Nous revendiquons également la possibilité d'anonymat des femmes victimes de violences, notamment lorsque le conjoint est lui-même agent de la DGFIP.
- ➔ Enfin, nous demandons la mise en conformité des corps et grades dans l'ensemble des sites de la DGFIP, ainsi que dans les applications.